

COMPTE RENDU

Du 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaient présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, ALBRECHT Cindy, SCHMITT Jean-Dominique, PERREIN Alain, BONNET Julie, , HOFFMANN Fabienne, MARTIN Christopher,.

Etaient absents : RUPPERT Virginie donne procuration à DUBOIS Nathalie, MELY Arthur donne procuration à GHIZZO Frédéric, BIBET Laurent excusé et LOSSON Mickaël excusé.

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le conseil municipal, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion pour l'année 2022, dressé par le Receveur Municipal, Monsieur Marc VILLIBORD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibérant sous la présidence de Monsieur Frédéric GHIZZO, 1^{er} Adjoint au Maire, les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les résultats du compte administratif 2022.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Report en fonctionnement au compte 002 : 439 174.26 euros.

Affectation au compte 1068 : 15 659.42 euros

4 – VOTE DES TROIS TAXES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation et de garder le taux des deux taxes pour l'année 2023 qui sont les suivantes :

-Taxes foncières sur les propriétés bâties : 26.77%

-Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 39%

-Taxes habitation : 19.88%

5 – BUDGET PRIMITIF 2023

Après exposé du Maire et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'établit et s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 910 027.46 euros

Section d'investissement : 687 927.46 euros

6 – METHANISATION

Monsieur Laurent MATHIS, expose le dossier d'enquête public au conseil municipal pour information en vue d'un vote lors d'un prochain conseil municipal.

7 – DEMANDE DE DEROGATION

Après exposé du Maire et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de dérogation d'empiétement de 16 cm sur le terrain communal.

L'isolement extérieur du bâtiment situé 7 place de l'Abreuvoir empiète de 16 cm sur le terrain. Considérant après étude qu'aucun problème de sécurité pour les piétons et les usagers sur cette partie du trottoir ne sera engendré par la pose de l'isolant.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR – TRAVAUX TROTTOIRS GONDREVILLE

Après exposé du Maire et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à faire une demande de subvention « Amisur » concernant le projet de « limitation de la vitesse pour sécurisation des usagers » par la pose de feux tricolores de récompenses et de radars pédagogiques.

9 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX FENETRE ET ISOLATION MAIRIE

Après exposé du Maire et délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à faire une demande de subvention à Climaxion et DETR pour le remplacement des fenêtres et portes de la mairie ainsi que l'isolation des combles.

10 – DIVERS

Le maire informe :

-de l'organisation du 14/07/2023 en collaboration avec VGA.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Dominique MAST